



Conditions générales de location des canoës

A/ CONDITIONS GENERALES DE LOCATION CANOE KAYAK

La pratique de canoë sur les Ballastières est strictement interdite à toute personne ne sachant pas nager.

Tous les mineurs doivent être accompagnés d'un parent ou d'un moniteur B.E.E.S. diplômé d'état canoë/kayak (un moniteur pour 15 enfants maximum).

Une location comprend l'équipement de tout le matériel nécessaire à la bonne réalisation de la prestation : canoë, pagaie, gilet de sauvetage.

La location de canoës implique d'avoir pris connaissance et d'adhérer sans réserves aux conditions générales précisées ci-dessous.

Un contrat de location sera signé par le demandeur ci-après désigné « le locataire » avant la mise à disposition du matériel.

B/ GENERALITES

Les pratiquants majeurs ou leur représentant légal pour les mineurs attestent de leur aptitude à savoir nager au moins 25 mètres et à pouvoir s'immerger.

En cas de conditions météorologiques ou de navigation défavorables, le Camping des Ballastières se réserve le droit d'annuler toute prestation.

La location de canoës s'effectue au minimum à la demi-heure au tarif de 10 € ou à l'heure au tarif de 14 € avec règlement au moment de la location.

Les canoës sont loués pour être utilisés par 3 personnes maximum (2 adultes et un enfant de 7 à 12 ans). Le loueur s'engage à fournir un matériel en bon état de navigation constaté conjointement et contradictoirement à l'enlèvement.

Le retour du matériel sur les lieux de location, à savoir auprès du Camping des Ballastières sera à la charge du locataire qui est responsable dudit matériel dès que celui-ci est en sa possession, c'est-à-dire dès qu'il en a la garde. Dès lors, un inventaire contradictoire sera fait lors de la restitution entre les deux parties, à savoir entre le locataire et le loueur.

C/ EQUIPEMENT

Les matériels et équipements sont conformes à la réglementation en vigueur et doivent être bien entretenus.

Les pratiquants sont équipés individuellement d'un gilet de sauvetage; ils doivent porter le gilet de sauvetage fermé en tous temps, dès lors que le canoë est sur l'eau.

Le matériel loué est destiné au seul usage du locataire sans possibilité de sous-location ou de prêt, même à titre gratuit.

Téléphones portables, appareils photos ainsi que tout matériel ou objet craignant l'eau doivent impérativement être protégés par une housse adéquate ou ne pas être transportés à bord du canoë.

Le Camping des Ballastières décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol.

D/ APPLICATION ET REGLEMENT

La dégradation quelle qu'en soit la cause donnera lieu et ce, en plus du coût de la location, au paiement des frais de remplacement et/ou de remise en état dans la limite maximale de la valeur à l'état neuf du matériel.

Le défaut de restitution du matériel loué, quel qu'en soit le motif, donnera lieu à la facturation au client de la valeur intégrale à l'état neuf de ce matériel au prix de vente public et ce, en plus du coût de la location.

La facture de location est payable au plus tard au moment de la mise à disposition du matériel. Tout prolongement de location sera facturé sur la base du tarif horaire.

Les canoës-kayak sont placés sous la responsabilité du locataire. Les dommages ou accidents corporels ou matériels causés par leur utilisation comme par celle des tiers ne seront pas pris en charge par le Camping des Ballastières.

Les bateaux ne sont pas assurés contre le vol, aussi, en cas de non-restitution, le matériel non restitué fera l'objet d'une facturation suivant le tarif affiché à payer sur le champ.

E/ ASSURANCES

Le Camping des Ballastières a souscrit un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de ses préposés, les pratiquants et les tiers pour les dommages dont le Camping des Ballastières pourrait être tenu responsable.

Le Camping des Ballastières recommande aux personnes louant le matériel de veiller à être couvertes par une assurance responsabilité civile individuelle pour l'activité pratiquée.

F/ USAGE DE L'ETANG DU BREUIL

En présence de pêcheurs, d'usagers, le locataire s'engage à passer sur la rive opposée dans le plus grand calme.

Le locataire s'engage à respecter la faune et la flore.

Il est interdit de faire du feu sur les berges.

Le locataire doit vérifier que le passage est libre avant de s'engager et laisser une distance de sécurité entre les embarcations. Le franchissement de la zone de baignade est interdit.

En cas de modification de la hauteur des eaux ou des conditions météorologiques et hydrologiques particulières dont il est seul juge, le loueur peut sans préavis refuser la location.

Article 1 : Conditions générales

Le loueur, à savoir le Camping des Ballastières, déclare par la présente transférer la garde du matériel mis à disposition du locataire qui accepte ce qui suit, à savoir que :

- La location du matériel est consentie pour une durée et un nombre de personnes par embarcation précisées au contrat.
- L'utilisation du matériel loué doit rester dans le cadre d'une pratique sur les Ballastières –(Etang du Breuil hors zone de baignade)

Le locataire déclare :

- Maintenir le matériel mis à sa disposition en bon état pendant la durée de la location de manière à le rendre dans le même état que celui-ci lui a été confié.
- S'engager à payer les dégâts occasionnés au matériel en cas de mauvaise utilisation ou de dégradation anormale, selon le prix estimé par l'atelier de réparation du loueur.
- Etre couvert par une assurance responsabilité civile.
- S'engager à ne pas abandonner son embarcation, gilets, pagaies, s'engager à payer le matériel perdu ou abandonné ainsi que les frais de recherches du dit matériel.

Le loueur déclare être assuré en en cette qualité contre les conséquences de la responsabilité civile.

Le loueur n'est pas responsable des véhicules en stationnement, ni des objets qui lui sont confiés.

Article 2 : Obligations des co-contractants

Obligations du loueur :

Le loueur s'engage :

- A ne pas louer d'embarcations à tout mineur seul de moins de 12 ans sauf si celui-ci est accompagné par une personne majeure.
- A faire attester sur l'honneur pour chaque participant le fait de savoir nager pendant 25 mètres et être capable de s'immerger (attestation dont modèle joint).
- A informer le locataire de l'ensemble de ses obligations décrites précisément ci-dessus.

Obligations du locataire : Le locataire s'engage pour sa personne ainsi qu'éventuellement pour l'ensemble des participants qu'il représente :

- A ce que chacun sache nager pendant 25 mètres et soit capable de s'immerger.
- A ce que chaque personne porte un gilet d'aide à la flottabilité et des chaussures avec des lacets fermés ou de sangles fermées pendant toute la période de navigation. Les gilets doivent se porter obligatoirement fermés.
- A restituer dans leur état originel au loueur l'ensemble du matériel objet de la présente location.
- A avoir souscrit un contrat de responsabilité civile privé en cours de validité au jour de la location.
- A ne pas avoir de contre-indication physique à la pratique de l'activité proposée par Le Camping des Ballastières.
- A avoir pris connaissance du règlement des conditions générales de location mis à sa disposition par le loueur.

Le locataire s'interdit :

- De naviguer avec un enfant de moins de 7 ans ou âge minimum.
- D'abandonner son matériel nautique et ses débris sur le parcours ainsi que de pénétrer dans la zone de baignade délimitée par les lignes d'eau longeant le parcours dont l'accès est interdit.
- A rembourser au loueur le montant du matériel perdu ou ayant subi une détérioration majeure selon les tarifs unitaires en vigueur affichés.

Récupération du matériel :

Tout abandon sera facturé au prix du matériel loué plus le coût des prestations de rapatriement du bateau et des personnes, selon tarification en vigueur affichée.

Article 3 : Conditions particulières

Le Camping des Ballastières ou loueur n'est pas responsable des conditions dans lesquelles le locataire utilise son matériel. Elle informe le locataire des conditions particulières ci-après indiquées relatives à l'utilisation dudit matériel nautique dont le locataire reconnaît avoir été informé et qu'il s'engage à respecter :

L'utilisation du matériel par des enfants de moins de 12 ans ne peut se faire qu'accompagnés d'un adulte ou d'un moniteur. Le locataire doit avoir connaissance de ses capacités techniques et physiques pour effectuer les parcours envisagés. L'usage d'un canoë-kayak implique une certaine maîtrise de la navigation. Le Camping des Ballastières se réserve le droit d'interdire le départ à tout client qu'elle estimera en incapacité d'être à même d'effectuer le parcours réalisé. Il est interdit de laisser quoi que ce soit dans l'étang et de tout ramener en termes de débris à l'arrivée sur la berge. Le locataire doit porter obligatoirement des chaussures fermées.

Article 4 : Conditions particulières relatives à la location groupée de matériel nautique

Dans le cas de location pour la pratique en groupes, les obligations contenues dans le présent contrat ne sont opposables qu'à son signataire. Le locataire s'engage à informer les membres dudit groupe des obligations contenues dans le contrat.

Article 5: Litiges

En cas de difficultés ou de différend entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation des présentes, les parties conviennent de rechercher une solution amiable.

En cas de désaccord persistant, tout litige ou différend qui pourrait naître entre les parties à l'occasion de son interprétation ou de son exécution relèvera de la compétence du tribunal compétent, ou de la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat, qui fera appliquer la loi française.

Article 6 : clause de respect des horaires

Le locataire se doit de respecter l'horaire de rendez-vous suivant le parcours choisi ainsi que l'horaire de restitution du matériel. En cas de non-respect de ces horaires, le loueur se réserve le droit de modifier ou d'annuler la prestation initiale.

G/ INFO / SECURITE

Tél du loueur Camping des Ballastières : 03 84 23 11 22

Tél du propriétaire des lieux CCRC : 03 84 27 93 15

Pompiers : 18

Samu : 15

Gendarmerie : 17

H/ TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Pour toute réclamation, le locataire à la possibilité de contacter le Camping des Ballastières :

- par email à l'adresse suivante : campingdesballastieres@ccrc70.fr
- par courrier : CAMPING DES BALLASTIERES, 20 rue du pâquis, 70290 CHAMPAGNEY

Toutefois, afin que la demande soit prise en compte, le locataire doit obligatoirement spécifier ses coordonnées et dates de location.

A Ronchamp, le 29 juin 2018

Le Président,



Rene GROSJEAN

